



Le 12 août 2021

Communiqué de Presse des Infectiologues

Contre le covid ne lâchons rien !

Soutien aux mesures sanitaires visant à lutter contre l'épidémie Covid 19.

En ces temps de contestation et de relâchement des mesures sanitaires, la Société de Pathologie Infectieuses de Langue Française (SPILF) tient à rappeler les données fondamentales biologiques, médicales et scientifiques concernant l'épidémie Covid 19.

- Le Covid19 est une maladie virale contagieuse. Trois principes cardinaux permettent de lutter contre cette épidémie : l'isolement des personnes contagieuses, les mesures barrières pour éviter la transmission et la vaccination.
- Limiter la diffusion du virus est le seul moyen de prévenir l'émergence de variants plus transmissibles, plus graves ou échappant à la réponse immunitaire après une infection ou après vaccination.
- La vaccination a largement démontré son efficacité dans tous les pays qui l'ont appliquée à grande échelle, dont la France. À l'inverse, une faible couverture vaccinale dans la population se traduit par une diffusion rapide de l'infection comme nous l'observons actuellement dans les Antilles françaises. L'administration de plus de 4 milliards de doses de vaccins contre le Covid-19 dans le monde à ce jour a permis de vérifier la sécurité des vaccins approuvés par les agences du médicament. Les effets indésirables graves de la vaccination sont réels mais exceptionnels et bien moins fréquents que les formes sévères de la maladie Covid-19, y compris chez les plus jeunes.
- La population française a la chance de pouvoir bénéficier gratuitement de la vaccination. La SPILF, dans sa mission d'expertise sur les maladies contagieuses et les épidémies, ré-affirme que tout doit être fait pour que la population soit protégée par la vaccination de toutes les personnes éligibles

(<https://www.infectiologie.com/UserFiles/File/groupe-prevention/covid-19/qr-vaccins-covid-spilf-v4-20210215.pdf>)

- Une immunité collective aboutirait à une circulation virale minimale, et permettrait d'envisager la reprise d'une vie sociale sereine. Dans l'attente d'aboutir à cet objectif, il convient de limiter la circulation du virus parmi la population qui n'est pas encore immunisée, ou dont le système immunitaire ne permet pas d'être protégé par la vaccination. Cette prévention passe par l'éviction des situations à risque et en particulier des rassemblements lorsque le risque de transmission est important. Le pass sanitaire et le respect des mesures barrières permet à chacun de participer à des événements sociaux en collectivité, en assurant que seules des personnes immunes ou non contagieuses peuvent y participer.
- Dans ce cadre, la SPILF rappelle également son accord avec la mesure rendant obligatoire la vaccination des soignants, pour leur protection personnelle, mais également pour protéger les patients fragiles qui leur sont confiés : l'idée qu'un soignant puisse contaminer un patient parce qu'il a refusé la vaccination est inacceptable au regard des moyens de prévention disponibles aujourd'hui.
- La SPILF appelle les uns et les autres à un acte de responsabilité et de solidarité, qui consiste à appliquer les mesures sanitaires efficaces en matière d'épidémie.

SPILF, Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (www.infectiologie.com)
Contact : c.cheneau@infectiologie.com / 06 52 27 19 52